



Convocation pour une réunion du Conseil communal
du vendredi, 12 décembre 2025
à 08.30 heures dans la mairie à Oberanven

ORDRE DU JOUR

1. Informations et correspondance.
2. Approbation de plusieurs conventions entre la commune et
 - 2.1 le Centre d'Initiative et de Gestion Régional Syrdall asbl (CIGR) pour l'année 2026 ;
 - 2.2 l'asbl « Ecole des valeurs » pour la mise à disposition de plusieurs salles au Centre de formation ;
 - 2.3 l'asbl « Hobbykënschtler Lëtzebuerg » concernant la participation au « HandgemART » à Oberanven.
3. Enseignement musical « Regional Museksschoul Syrdall » :
 - 3.1 Organisation scolaire 2025/2026 rectifiée et l'avenant à la convention.
4. Reclassement d'une parcelle sise au lieu-dit « rue du Gruenewald » à Ernster du domaine public communal en domaine privé communal.
5. Transactions immobilières :
 - 5.1 acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « Bei der Aarnesch » à Oberanven (approbation de l'acte notarié) ;
 - 5.2 acquisition d'une parcelle sise au lieu-dit « Auf den Aessen » à Oberanven (approbation de l'acte notarié) ;
 - 5.3 échange de parcelles sises au lieu-dit « rue du Gruenewald » à Ernster (approbation du compromis d'échange).
6. Présentation du vidéo dans le cadre du Masterplang « Am Sand » et des projets élaborés par le groupe de travail « Niedz4Kidz » avec les élèves du cycle 4 de l'école fondamentale « Am Sand ».
7. Titres de recettes : approbation.
8. Budget rectifié 2025 et budget 2026 : approbation.
9. Questions des conseillers – Questions des habitants.
10. Séance restreinte.

Niederanven, le 5 décembre 2025.
Le Collège échevinal.